



Garantie

1. Une garantie limitée établit les conditions de garantie applicables aux produits de la société «RUBRIG SIA» («Fabricant») («Produit (s)»).

2. L'entreprise «RUBRIG SIA» garantit que les produits qui sont correctement installés et entretenus conformément aux spécifications du fabricant, aux instructions d'installation du produit et aux instructions d'entretien, seront sans les défauts du matériel et de la fabrication au cours de la période de garantie, qui est 3 (trois) ans à partir de la date d'achat («période de garantie»).

3. Dans le cas où le produit n'est pas conforme pas à cette garantie limitée, la société «RUBRIG SIA» dans sa seule discrétion:

- a) effectue la réparation du produit s'il est prouvé qu'il présente un défaut de fabrication; ou
- b) remplace le produit s'il s'affiche un défaut de fabrication.

4. La garantie ne s'applique que si:

- a) l'entreprise «RUBRIG SIA» reçoit une déclaration écrite de tout défaut possible au plus tard 15 (quinze) jours après la première fois que l'acheteur a appris l'existence de ce défaut ;
- b) le produit a été stocké, installé, connecté, utilisé, entretenu et autrement utilisé conformément aux instructions du fabricant;
- c) le produit n'a été utilisé qu'à ses fins et n'a été impliqué dans aucun accident;
- d) l'acheteur n'a pas fait ou tenté de faire des réparations ou des adaptations effectuées par lui ou par l'intermédiaire d'un tiers sans le consentement écrit du fabricant avant le début de ces travaux;
- e) l'entreprise «RUBRIG SIA» a eu l'occasion de voir le produit en question, et l'entreprise a confirmé que ce produit a été endommagé;
- f) la société «RUBRIG SIA» a reçu à temps fixé le montant du prix d'achat complet ou partiel du produit.

5. Cette garantie limitée cesse si le produit a été réparé ou remplacé par des personnes qui ne sont pas autorisées ou mandatées par « RUBRIG SIA » d'effectuer de tels travaux.
6. Cette garantie ne couvre aucun inconvénient ou problème ou autre dommage survenu au produit pour des raisons suivantes :
 - a) le produit a été utilisé aux fins pour lesquelles il n'a pas été prévu,
 - b) le produit a les fissures, brûlures, coupures ou dommages dues une installation incorrecte, à une mauvaise utilisation, à des méthodes d'entretien ou à des agents de nettoyage inappropriés;
 - c) les colles utilisées n'ont pas été recommandés par le fabricant;
 - d) les défauts de construction et /ou de fondation qui ne sont pas correctes;
 - e) les autres entrepreneurs n'ont pas respecté leurs spécifications;
 - f) les défauts du béton ou de couche d'asphalte;
 - g) la sécheresse trop grande de couche de béton;
 - h) la manque d'installations anti humidité et/ou anti vapeur;
 - i) l'humidité excessive due à l'humidité, aux déversements, aux dommages mécaniques ou à la pénétration à travers des dalles ou des murs ou à partir d'autres surfaces;
 - j) suite a la décoloration au soleil (les conditions extérieures, les égratignures et les rayons ultraviolets peuvent causer un changement normal de couleur de surface, ce qui n'est pas considéré comme un défaut dans le cadre de cette garantie);
 - k) la décoloration de certaines parties en raison des caractéristiques naturelles du caoutchouc;
 - l) l'inadéquation des couleurs des échantillons et/ou des illustrations imprimées au produit réel;
 - m) Toutes les commandes RUBRIG confirmées avec des produits contenant des granulés de caoutchouc EPDM utilisent la spécification des couleurs. Elle est basée sur les codes RAL officiels qui sont spécifiés dans chaque confirmation de commande et facture. Seuls les codes RAL peuvent être utilisés pour le contrôle de la couleur avant et après la production ainsi qu'après réception de la commande. Dans la communication avec les clients, les photographies ou les descriptions sont utilisées uniquement à des fins informatives. Les photos ou les mots ne peuvent déterminer la couleur exacte. Pour tous les produits constitués entièrement ou partiellement de granulés de caoutchouc EPDM, la couleur exacte sera déterminée par les codes RAL officiels. RUBRIG n'est pas tenu responsable des attentes des clients concernant la couleur des produits commandés et reçus.

- n) l'usure naturelle du produit ou l'usure qui était prévisible en raison de l'influence environnementale ou l'utilisation du produit, par exemple, sous une balançoire ou un toboggan;
- o) dans le cadre de cette garantie, une petite quantité de lubrifiant technique, utilisé dans le processus de fabrication, sur la surface du produit ne peut être considérée comme un défaut.
- p) dans le cadre de cette garantie, de minimes traces de coupures de couteau ne sont pas considérées comme un défaut.



RESTRICTIONS ET RENOCIATIONS

Par le présent la responsabilité de l'entreprise «RUBRIG SIA» est déterminée par ci-dessus mentionné, c'est la seule et la responsabilité spéciale de la société «RUBRIG SIA ».

En aucun cas «RUBRIG SIA» n'est pas responsable des dommages causés par l'eau au revêtement du sol ou à la zone limitrophe ; ce produit fabriqué par l'entreprise «RUBRIG SIA» n'est pas «étanche».

L'entreprise «RUBRIG SIA» n'est pas en aucun cas responsable de frais de travail ou d'autres coûts survenus dans le cadre de la réparation, de l'enlèvement, du transport, de l'installation ou du remplacement de tout produit spécifié dans le présent document à moins si ce n'est pas expressément énoncée dans ce document.

Cette garantie limitée n'est valable que pour l'acheteur d'origine qui a acquis le produit (s) de la qualité habituelle ou de premier niveau, cette garantie ne peut en aucun cas être accordée ou transférée. Cette garantie limitée ne s'applique pas aux produits de catégorie inférieure ou de deuxième classe.

Cette garantie limitée comprend la seule garantie fournie par la société «RUBRIG SIA» et constitue un état complet et définitif des obligations de la société.

Aucun «agent, agent ou employé de société «RUBRIG SIA» ou toute autre personne n'est pas autorisé à prendre au nom de la société «RUBRIG SIA» toute responsabilité supplémentaire à l'égard du produit de l'entreprise société «RUBRIG SIA», sauf ce qui est décrit ci-dessus.